

APPEL DU PEUPLE MAROCAIN au Gouvernement du FRONT POPULAIRE(84)

L'énorme succès des partis de, gauche et d'extrême -gauche aux dernières élections, et l'avènement d'un gouvernement du Front populaire, ont soulevé un immense enthousiasme au Maroc et chez les autres peuples colonisés.

Ceux-ci sont persuadé que l'avènement de ce gouvernement ouvre une ère nouvelle, non seulement pour la France, mais pour tous les peuples dont elle dirige les destinées.

Le peuple marocain; qui a déposé, au Quai d'Orsay, il y a près de deux ans, un plan de réformes - dont il a attendu avec patience l'application - résume aujourd'hui ses revendications les plus immédiates, les plus urgentes.

Il fonde son ultime espoir sur le nouveau gouvernement, pour obtenir ces réformes indispensables et modérées. Ce gouvernement se doit de ne pas décevoir cette immense espérance, sans courir le grave risque d'apporter à ce peuple une cruelle désillusion, grosse de conséquences.

REVENDICATIONS POLITIQUES

A) ADMINISTRATION

- 1. La réforme et la réorganisation des Vizirats et des services administratifs du Makhzen.**
- 2. La représentation des Marocains par voie d'élection à toutes les assemblées locales et centrales (Municipalités, Chambres professionnelles, Commissions et Conseils consultatifs, Conseil de Gouvernement, etc.)**
- 3. l'accèsion des Marocains à toutes les fonctions publiques qui relèvent du Gouvernement marocain, dans les mêmes conditions que les autres fonctionnaires de l'Etat.**
- 4. L'emploi obligatoire de la langue arabe dans tous les services publics.**
- 5. La séparation des pouvoirs administratifs, exécutif et judiciaire (pachas, caïds et contrôleurs).**

B DROITS ET LIBERTES

- 1. Une large amnistie comprenant tous les déportés, exilés, et prisonniers politiques, à quelques partis qu' ils appartiennent,**
- 2. l'abolition de toutes les lois spéciales et de toutes les mesures d'exception, telles que les dahirs et arrêtés sur la politique berbère, politique de division raciale, religieuse du Peuple marocain dans un but de domination et d'assimilation.**
- 3. l'octroi des libertés démocratiques dont l'application sera consacrée par des lois**
 - a) Liberté de presse, avec l'application de la loi de 1881 ;**
 - b) Liberté de réunion ;**
 - c) Liberté d'association avec l'application de loi de 1901;**
 - d) Liberté de pensée. Nul Marocain ne doit être inquiété à cause de ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses.**

e) Libertés syndicales, avec l'application des lois de 1884, de 1920 et de 1924:

REVENDEICATIONS SOCIALES

A) ENSEIGNEMENT

- 1. l'enseignement primaire obligatoire et gratuit.**
- 2. Développement de l'enseignement secondaire, notamment par la création des collèges à Casablanca et à Marrakech.**
- 3. Accession de tous à l'enseignement supérieur par l'octroi des bourses et prêts d'honneur aux plus méritants.**
- 4. l'enseignement de langue arabe obligatoire à tous les degrés.**
- 5. Création d'une école de Droit musulman pour former une magistrature instruite,**
- 6. Création immédiate d'écoles ou de sections normales d'instituteurs et d'institutrices.**
- 7.**

B) JUSTICE En attendant la réorganisation de la justice marocaine par la création d'un code et de cadres, exiger le recrutement de tous les magistrats et leurs auxiliaires par voie de concours et leur assurer un traitement décent prélevé sur le budget de l'Etat. et non sur les justiciables et administrés.

C) PROTECTION OUVRIERE

- 1. L'extension aux Marocains de toutes les lois sur la protection ouvrière.**
 - a) Lois sur les assurances sociales.**
 - b) Lois sur la prévoyance sociale.**
 - c) L'octroi de prime de chômage aux sans travail.**
 - d) L'octroi d'une indemnité familiale aux chômeurs chefs ou soutiens de famille.**
 - e) Création de cuisines populaires dans les villes et les villages.**
 - f) Ouverture de Travaux nationaux pour résorber le main d'œuvre en chômage..**
- 2. L'application de la semaine de 40 heures.**
- 3. L'application aux Marocains de la formule « A Travail égal, Salaire égal ».**

D) HYGIENE SOCIALE

- 1- Multiplier le nombre des établissements sanitaires, hôpitaux .et dispensaires, dans les centres importants, infirmeries dans les villages et infirmeries mobiles pour les douars et les marchés. Intensifier la distribution gratuite des médicaments aux familles pauvres.**
- 2. Création de sanatoria anti-tuberculeux.**
- 3. Création dans les villes et les centres importants de Maternités pour les femmes marocaines.**
- 4. Aménager les asiles d'aliénés selon les méthodes modernes.**
- 5. Organiser une lutte permanente et intense contre les taudis et toutes les habitations insalubres en ville et dans les campagnes (bidonvilles, etc).**

E) LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- 1. Prendre les mesures qui s'imposent pour la protection de l'enfance coupable ou abandonnée.**

2. Création au Maroc de Tribunaux pour enfants.

REVENDICATIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES

F) BUDGET

Dégrèvement des impôts et égalité fiscale entre Marocains et Européens.

- 1. Remplacer les innombrables taxes par une imposition unique et progressive**
- 2. Réduction des gros traitements qui grèvent lourdement le budget marocain.**

G) MESURES ECONOMIQUES

- 1. L'arrêt des ventes-saisies sans distinction et des . expropriations, même celles en cours, opérées au profit de la colonisation officielle.**
- 2. Abolition de cette colonisation.**
- 3. Décréter le moratoire des dettes au profit des fellahs, des artisans et des petits commerçants.**
- 4. Ouverture et élargissement du crédit agricole aux fellahs.**
- 5. Création des biens de famille inaliénables en utilisant les terres collectives et les biens domaniaux.**
- 6.. Protection des produits et des industries locales contre les dumpings, la contrefaçon et la concurrence à l'intérieur.**
- 7. Le non-recours à l'expropriation, sauf pour cause d'utilité publique qui soit elle-même légalement établie, et conformément aux prescriptions des articles ad hoc du Code civil, Adopter le jury d'expropriation pour l'estimation des indemnités. et l'arbitrage dans le cas où il ne peut se former de majorité au sein du Jury.**

REFORMES DIVERSES

A - Suppression de l'état de siège des villes marocaines, où celui-ci n'est plus nécessaire (Fez, Marrakech. Meknès, Taza, etc.).

B. - Suppression de la propagande religieuse chrétienne au Maroc, des aides et subventions accordées aux cultes catholique et protestant par les autorités du Protectorat.

C – Régime - pénitentiaire.

Distinction entre les peines politiques et le droit commun. Accorder aux détenus politiques le régime compatible avec leur condition, adoucir le vie des prisonniers qui est particulièrement inhumaine au Maroc.

D. - Maintenir pour les oeuvres d'assistance les biens (habous) qui leur ont été légués par les particuliers et éviter que l'Etat s'en serve pour entretenir la colonisation officielle, - ou pour tout autre chose.

Pour le financement de ces réformes:

- 1. Réduire considérablement les gros traitements et indemnités des trop nombreux hauts fonctionnaires.**
- 2. Nationaliser les mines, les transports. et...**
- 3. Abolir la politique de la race privilégiée en faisant bénéficier les Marocains du Budget, dans toute la mesure où il est alimenté par leurs propres contributions fiscales..**